

COMITÉ SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

—
Réunion du 30 novembre 2022

**Procès-verbal approuvé en séance de
comité syndical du 25 mars 2023**

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône
1, rue Max Devaux - 70000 Vesoul
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr - site internet : www.sied70.fr

Sommaire

Séance et ordre du jour

Ouverture de séance

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Rapports présentés

Questions diverses

Annexes – Délibérations

Séance

L'An deux mille vingt-deux, le 30 novembre à 19 heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Haute-Saône, dûment convoqué en date du 24 novembre 2022, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace 70 au siège du SIED 70, 5a, route de Saint Loup à VESOUL, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

Étaient présents :

AMBLANS-ET-VELOTTE : Gérard YVON, **ANDELARRE** : Jean DESHAYES, **ARBECEY** : Jean-Luc GIRARDOT, **ARPENANS** : Raphaël DUPORTAL, **AUTET** : Emmanuel GODARD, **BASSIGNEY** : Jean-Luc BRULE, **BAY** : Jean-Marie BOSSET, **BOUGEY** : Jean GUYOT DE SAINT MICHEL, **BOUGNON** : Antoine BONNE, **BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE** : Jean-Noël CHAMBON, **CC DU PAYS DE VILLERSEXEL** : Marc ISABEY, **CC DU PAYS DE VILLERSEXEL** : André MARTHEY, **CC DU VAL MARNAYSIEN** : Christophe BRESSON, **CC DU VAL MARNAYSIEN** : André GAUTHIER, **CC DU VAL MARNAYSIEN** : Philippe GRUGEARD, **CC DU VAL MARNAYSIEN** : Jean-Marie BOSSET, **CENANS** : Bernard TOURNIER, **CERRE-LES-NOROY** : Alain HENRY, **CHAGEY** : Philippe RUEDY, **CHALONVILLARS** : Jean-Claude MICHAUX, **CHANCEY** : André GAUTHIER, **CHANTES** : Georges COUSIN, **CHATENOIS** : Bernard LACROIX, **CHAUVIREY-LE-VIEIL** : Régis SIMONIN, **CHAUX-LA-LOTIERE** : Sandrine BOYER-CLOP, **CHAUX-LES-PORT** : Olivier CHAUDOT, **COLOMBE-LES-VESOUL** : Yves SERGENT, **COULEVON** : Bernard DUCHANOY, **COUTHENANS** : David TRIPOGNEY, **CUBRY-LES-FAVERNEY** : Catherine OGIER, **EQUEVILLEY** : Thierry CHALOT, **ERREVET** : Patrice LECOSSOIS, **FONDREMAND** : Phippe VAUDREY, **FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE** : Christian NOLY, **FROTEY-LES-VESOUL** : Jean-Marc JAVAUX, **GENEVREY** : Grégoire DIZIAIN, **GEVIGNEY-ET-MERCEY** : Alban CAUSIN, **GRAY** : Marie BRETON, **LANTENOT** : Marie-Christine PETITJEAN, **LAVIGNEY** : Jacques MOREY, **LURE** : Pascal GAVAZZI, **MAGNY-VERNOIS** : Nathalie BEDEL, **MANDREVILLARS** : Hervé ROSSE, **MENOUX** : Robert CORNEGLIO, **MOIMAY** : André MARTHEY, **MOLLANS** : Jean-François LACHAT, **MONTIGNY-LES-CHERLIEU** : Andre AUBRY, **MONTIGNY-LES-VESOUL** : Philippe COMBROUSSE, **MONT-LE-VERNOIS** : Jean-Christophe VASSER, **MONTUREUX-ET-PRANTIGNY** : Mathieu FRITSCH, **NANTILLY** : Yves PELLETIER, **NEUREY-LES-LA-DEMIE** : Dominique HEZARD, **OPPENANS** : Marc ISABEY, **PORT-SUR-SAONE** : Emmanuel ARNOULD, **PORT-SUR-SAONE** : Stéphane JOYEUX, **QUINCEY** : Romain MUNIER, **RECOLOGNE-LES-RIOZ** : Robert TRAVAILLOT, **ROCHE-MOREY (LA)** : Michel BOURNOT, **ROYE** : Philippe COLLE, **SAINTE-BARTHELEMY** : Stéphane RIBAUD, **SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS** : Gérard CARDOT, **SAINTE-GERMAIN** : Arnaud JURETTIGH, **SAINTE-LOUP-SUR-SEMOUSE** : Agnès LEJEUNE, **SAINTE-LOUP-SUR-SEMOUSE** : Thierry BELLONCLE, **VAIVRE-ET-MONTOILLE** : Viviane CARSANA, **VAL-SAINTE-ÉLOI (LE)** : Daniel COUPRIAUX, **VANNE** : Frédéric LAVILLE, **VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY** : Dylan DEMARCHE, **VENERÉ** : Jean-Louis MEUNIER, **VESOUL** : Alexis DUARTE, **VILLERSEXEL** : Stéphane THILY, **VILLERS-LE-SEC** : Jean DROUHARD, **VILORY** : Daniel GAUTHIER, **VORAY-SUR-L OGNON** : Denis DAGOT (74 délégués)

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie CHAUDOT (**APREMONT**) ayant donné pouvoir à Olivier CHAUDOT (**CHAUX-LES-PORT**), Patrick SCHUSTER (**MAIZIERES**) ayant donné pouvoir à André GAUTHIER (**CHANCEY**), SIMONIN ANTOINE (**MONTCOURT**) ayant donné pouvoir à Jean-Marc JAVAUX (**FROTEY-LES-VESOUL**), Pascal GRISOT (**VANTOUX-ET-LONGEVILLE**) ayant donné pouvoir à Marie BRETON (**GRAY**)
(4 pouvoirs)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames Adraa BERKAOUI, Sandrine GUENET, Anaïs GUENOT, Céline MENNETRIER, Maryse PRUDHON-DELAGRANGE, Nathalie SIBILLE, Messieurs Louis BAUD, Dominique BILLET, Jules BOUCHESECHE, Nicolas DESVAUX, Julien FLEUROTTE, Philippe GIRARD, Denis MARTEAUX, Georges-Henri MIGNOT, Enzo PELLATON, Loïc RACLOT, Vincent RENAULT, Nicolas ROLLAND, Fabrice TONGHINI

Membres en exercice : **600**

Présents : **74**

Représentés par mandat : **4**

Président de séance : Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président du SIED 70

Ouverture de séance

Le Président indique que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date. Il indique que le quorum n'est pas nécessaire pour cette seconde séance.

Il rappelle que les votes se font à main levée et que tout délégué qui souhaite prendre la parole doit la demander au Président et se présenter préalablement pour permettre l'établissement du procès-verbal de séance

Ordre du jour

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille
- 2) Création du budget annexe « IRVE »
- 3) Décisions modificatives
- 4) Régime indemnitaire : Modification du RIFSEEP
- 5) Revalorisation rémunération contractuels
- 6) Débat d'orientation budgétaire 2023
- 7) Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Viviane CARSANA est désignée secrétaire de séance

Approbation des textes des délibérations de la réunion précédente

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le texte des délibérations rédigées en application des délibérations prises par le Comité Syndical lors de la réunion du 5 juillet 2022.

Aucune observation.

Rapports présentés

1) Vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille

Suite au déménagement de tous les services en juin 2022 dans le bâtiment situé 1, rue Max Devaux à VESOUL et au transfert du siège social dans ce dernier, le bâtiment du 20, Avenue des Rives du Lac à VAIVRE-ET-MONTOILLE n'abrite plus aucun service du syndicat.

Il n'est ainsi plus d'aucun usage pour le SIED 70 alors qu'il représente encore des frais d'entretien (entretien des abords, taxe foncière notamment).

Cet immeuble de bureaux est situé sur la parcelle cadastrée BK n°3 d'une contenance totale de 1148 m². Il est constitué de 315,87 m² de bureaux et de 25 m² de surface d'archive.

L'ancien siège social a donc été mis en vente via l'étude de maître PERROS-CUSENIER-SCHMIDT.

Le prix de vente estimé initialement par les domaines en mars 2021 était de 250 000 € +/- 10%.

Le SIED 70 a reçu une offre de 379 400 € net vendeur de la part de la société HOLD-IMMO.

La nouvelle estimation des domaines, réactualisée sur la base de cette proposition d'achat a été revue le 20/10/22 à 320 000€ +/- 10%.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité syndical est invité à :

APPROUVER la cession de la parcelle BK n°3, sise au 20 avenue des rives du lac à VAIVRE-et-MONTOILLE au prix de 379 000 € net vendeur à la société HOLD-IMMO.

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette vente, notamment l'acte de vente.

PRECISER que la recette correspondant au prix de vente sera recouvrée sur le budget principal.

Le Président précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Finances du 9 novembre 2022

Le rapport est soumis au vote par monsieur le Président

Adopté à l'unanimité.

2) Création du budget annexe « IRVE »

Par délibération n°3 du 5 juillet 2022, le Comité syndical a décidé de la mise en place d'une tarification payante pour le service de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables avec une mise en application au 1^{er} janvier 2023 pour les bornes de recharge de type accélérée et à leur mise en place pour les bornes de recharge de type rapide.

La qualification de ce service public en SPA (service Public Administratif) ou SPIC (Service Public Industriel et Commercial) est selon la jurisprudence constante évaluée selon 3 critères :

- *l'objet du service* : l'activité peut-elle ou non être le fait d'une entreprise privée ? Oui en l'occurrence mais à l'échelle du département, l'offre privée est pour le moment insuffisante (45 à 55 bornes SIED 70 pour une dizaine de bornes privées, généralement en supermarché, à titre accessoire),

- *l'origine des ressources* : le service ne peut être couvert pour le moment par les seules recharges : un équilibre du budget principal est nécessaire (les premières années),

- *les modalités de fonctionnement* : le fonctionnement du service n'est pas pour le moment animé par une recherche de bénéfice et la part de l'utilisateur ne permet pas de couvrir le coût global du service.

Le service peut donc être qualifié de Service Public Administratif (SPA).

Afin de permettre une meilleure visibilité du coût de ce service, il apparaît nécessaire de créer un budget annexe doté de la seule autonomie financière.

Compte tenu de la vente de prestations de services, le service revêt les caractéristiques d'une activité assujettie à la TVA (Budget HT).

Le service devra supporter les amortissements des bornes déjà installées (bornes accélérées principalement) sur la même durée (15 ans). Un transfert de l'actif du budget principal sera nécessaire.

Il intégrera les investissements futurs et leurs amortissements (bornes rapides principalement). A cet effet, le budget principal consentira un prêt au budget annexe remboursable sur 15 ans. Par ailleurs, le budget principal consentira une avance de trésorerie de 1.3 millions d'euros pour les premiers investissements liés aux bornes de recharge rapide.

Dans le cadre du marché d'exploitation en cours, il sera donné mandat, par convention, au prestataire pour collecter les recettes des usagers souhaitant bénéficier de l'utilisation des bornes. La convention de mandat correspondante a fait l'objet d'un avis conforme du Comptable Public

Section de fonctionnement :

Le projet de budget intègre des dépenses liées à la consommation d'électricité, la location de terrains privés pour certaines bornes, les nécessaires frais de maintenance, d'entretien et de réparation ainsi que le coût du personnel du syndicat affecté à ce service en plus des amortissements des bornes déjà installées.

La section de fonctionnement s'équilibre à 457 600 € avec les recettes prévues sur la base des tarifs votés précédemment et une subvention d'équilibre du budget principal en plus de l'amortissement des subventions reçues.

Section d'investissement :

La section d'investissement, outre les amortissements, prévoit les dépenses liées à la mise en place des bornes de charge rapide et les frais d'études liés à la mise en place d'un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE).

Cette section s'équilibre à 967 200 € HT grâce aux subventions attendues et à un prêt consenti par le budget principal.

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à ces propositions.

Monsieur André GAUTHIER précise qu'il s'agit bien du vote du budget pour l'année 2022, ce qui autorisera à encaisser des recettes dès 2023 avec un budget déjà créé.

Monsieur André GAUTHIER présente la carte d'implantation des différentes bornes qui sont placées sur des grands axes de circulation, en zone rurale (en raison du financement FACé), si possible à proximité de lieux permettant de s'occuper pendant la charge (café, restaurant, restauration rapide...). Il précise en outre que le plan de financement prévoit un équilibre budgétaire (sans subvention du budget principal) pour 2025 compte tenu des hypothèses projetées sur le coût de l'électricité et la fréquentation des bornes.

Question de la salle (le délégué ne s'est pas identifié) :

Il est demandé si des implantations à proximité d'établissements publics sont en réflexion
Monsieur le Président précise que les implantations sont limitées par le budget. Il rappelle qu'une borne rapide coûte environ 100 000 € et que le déploiement actuellement prévu se chiffre à 1 million d'euros. Il indique que c'est avant tout la clientèle de transit qui est attendue et que les subventions actuelles ne permettent des implantations qu'en secteur rural. Il indique également qu'une demande est en cours pour un financement CRTE de bornes rapides en milieu urbain.

Autre question de la salle (le délégué ne s'est pas identifié) :

Il est demandé comment est étudié localement la création d'une station de recharge, notamment sur le site de Combeaufontaine.

Monsieur le Président précise que la station de charge rapide est prévue sur une aire de covoiturage et que la borne accélérée actuellement en place va être retirée, en concertation avec la municipalité. Cette concertation est mise en œuvre pour chaque implantation.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

VALIDER la création du budget présenté pour le budget annexe « IRVE ».

ADOPTER le budget annexe « IRVE » de l'exercice 2022 tel qu'il est joint à la présente délibération.

PRECISER que les crédits sont votés par chapitre.

AUTORISER Monsieur le Président à mandater en 2023 des dépenses d'investissement dans la limite de 25% de chacun des chapitres du budget 2022, si nécessaire avant le vote du budget de 2023.

PRENDRE ACTE que le prêt remboursable d'un montant maximum de 203 200 € devra être remboursé au budget principal du syndicat sur 15 ans à partir de l'exercice 2024.

AUTORISER Monsieur le Président à effectuer le versement d'avances de trésorerie par le budget principal à ce budget annexe dans la limite d'un plafond de 1 300 000 €, avance remboursable dans un délai d'un an.

CONFIRMER les tarifs de recharge établis par délibération n°3 du 5 juillet 2022 du Comité Syndical.

AUTORISER Monsieur le Président à signer le mandat d'encaissement de recettes lié à l'exploitation des IRVE ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le rapport est soumis au vote par monsieur le Président

1 vote contre, adopté à la majorité.

3) Décisions modificatives

A/ Décision modificative budget principal

Il y a lieu de prévoir une subvention d'équilibre pour le budget IRVE (+50 000 € à l'article 67441) en dépense de fonctionnement, dépenses compensées par des prévisions à la baisse en dépenses d'électricité (-10 000 € à l'article 60612), en entretien de réseaux (-35 000 € à l'article 615232), en maintenance (-5 000 € à l'article 6156), ces dépenses étant désormais imputées au budget IRVE

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

APPROUVER les propositions présentées.

ADOPTER la décision modificative.

Le rapport est soumis au vote

Adopté à l'unanimité.

B/ Décision modificative budget annexe chaufferie de Scey sur Saône

Il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour un surcoût de consommation de fioul (+ 12 000 € à l'article 6061) et des grosses réparations sur la régulation et le foyer réfractaires notamment (+ 37 800 € à l'article 61558), dépenses compensées par une pondération de 8 000 € sur les dépenses imprévues, une prévision à la hausse des recettes pour vente de chaleur (+ 35 400 € à l'article 706), la récupération de la vente de CEE (500 € à l'article 778) et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois (5 900 € à l'article 7711).

Question de la salle (le délégué ne s'est pas identifié) :

Il est demandé de quand date cette chaufferie.

Monsieur le Président indique une quinzaine d'années et que l'amortissement se fait sur 20 ans.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

APPROUVER les propositions présentées.

ADOPTER la décision modificative.

Le rapport est soumis au vote

Adopté à l'unanimité.

C/ Décision modificative budget annexe chaufferie de Gy

Il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour des grosses réparations (pâles dessileurs, turbulateurs notamment) (+ 8 700 € à l'article 61558), dépenses compensées par une moindre consommation de bois (- 2 100 € à l'article 6061), une prévision à la hausse des recettes pour vente de chaleur (+ 5 700 € à l'article 706), et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois plaquettes (900 € à l'article 7711).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

APPROUVER les propositions présentées.

ADOPTER la décision modificative.

Le rapport est soumis au vote

Adopté à l'unanimité.

D/ Décision modificative budget annexe chaufferie de Marnay

Il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour des grosses réparations (pâles dessileurs, turbulateurs notamment) (+ 5 000 € à l'article 61558) et une rectification sur les intérêts d'emprunt à rembourser (+ 200 € à l'article 6611), dépenses compensées par une moindre consommation en énergie (- 3 000 € à l'article 6061), et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois (2 200 € à l'article 7711).

Question de la salle (le délégué ne s'est pas identifié) :

Il est demandé pour quelles raisons des pénalités sont mises en œuvre.

Madame Marie BRETON indique que les prestataires en charge de la maintenance et de l'entretien des chaufferies ont une obligation d'utiliser du bois plaquettes comme combustible à un taux contractuel. Si ce taux n'est pas atteint, il est appliqué des pénalités à l'entreprise, le recours au fioul ou aux granulés bois étant pénalisant pour le budget de la chaufferie et les usagers. Elle précise que ces pénalités sont plafonnées légalement ou par la jurisprudence et que malgré leur application, cela représente un coût pour le service.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

APPROUVER les propositions présentées.

ADOPTER la décision modificative.

Le rapport est soumis au vote

Adopté à l'unanimité.

E/ Décision modificative budget annexe « Production électricité d'origine renouvelable »

Il y a lieu de prévoir le remboursement d'un prêt consenti par le budget principal (+ 800€ à l'article 1687) par une ponction équivalente sur les prévisions de dépenses de construction prévues.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

APPROUVER les propositions présentées.

ADOPTER la décision modificative.

Le rapport est soumis au vote

Adopté à l'unanimité.

4) Régime indemnitaire : Modification du RIFSEEP pour les attachés et les rédacteurs

Il est rappelé que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, modifié par le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 dont les modalités de mise en œuvre sont définies par la circulaire du 5 décembre 2014.

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emploi de la fonction publique, et ce, de manière exclusive par substitution à la grande majorité des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir des agents exerçant dans la fonction publique.

Il est rappelé que le Comité syndical a déjà délibéré pour l'instauration du RIFSEEP, lors des comités syndicaux du 24 octobre 2020 et 7 avril 2022, pour les cadres d'emplois suivants :

- les rédacteurs,
- les adjoints administratifs,
- les agents techniques,
- les techniciens,
- les ingénieurs.

Il précise que le SIED 70 est en cours de recrutement d'un attaché afin d'assurer la direction du service finances, ressources humaines et affaires générales (cf délibération n°23 du comité syndical du 07 avril 2022).

Il n'existe pas, à ce jour, de définition du RIFSEEP pour les attachés au sein du syndicat.

Par ailleurs, le SIED 70 a opéré le recrutement de plusieurs rédacteurs(trices) occupant des responsabilités différentes et aux expériences variées. Le régime mis en place initialement (nota : pour un seul agent) se doit donc d'évoluer pour tenir compte des compétences et des expériences de chaque agent.

Vu la saisine du Comité Technique, il est proposé de mettre en place, au 1er décembre 2022, un régime indemnitaire pour les attachés par équivalence à ce qui existe dans la fonction publique d'Etat (attachés d'administration (services déconcentrés)) et de modifier le régime indemnitaire, au 1er décembre 2022 pour les rédacteurs par équivalence à ce qui existe dans la fonction publique d'Etat (secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)) dans les conditions suivantes :

I - Les principes statutaires du nouveau régime indemnitaire :

- **Egalité :**
Application des mêmes règles pour les agents placés dans une situation équivalente.
- **Administration :**
 - ♦ Les régimes indemnitaires sont fixés dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat. Il revient à l'organe délibérant de décider ou non du versement d'une prime et de mettre en place ses modalités de versement.
 - ♦ L'Autorité territoriale (Président) est liée par les termes de la délibération. C'est elle qui met en place la modulation individuelle, liée notamment aux fonctions et à la valeur professionnelle. Elle détermine les montants individuels dans la limite des taux, des coefficients, de l'enveloppe budgétaire dédiée, des modalités de répartition qui ont été préalablement votés par l'assemblée (critères et limites).
- **Le régime indemnitaire se compose de deux parties :**
 - ♦ Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).
 - ♦ Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre.
- **Finalités :**
 - ♦ Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes.
 - ♦ Susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents.
 - ♦ Donner une lisibilité et davantage de transparence.
 - ♦ Renforcer l'attractivité de la collectivité.
 - ♦ Fidéliser les agents.
 - ♦ Favoriser une équité de rémunération entre filières.

II - Bénéficiaires :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel.
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, et qui bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

III - L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) :

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessous.

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.)

Le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds et planchers suivants :

GROUPE	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE	Montants annuels minimum de l'IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	1 550 €
Groupe 2	Chargé de communication, assistant de direction, CFP, Chargé de mission	16 015 €	1 450 €
Groupe 3	Chargé de communication, assistant de direction, CFP, Chargé de mission (débutant)	14 650 €	1 350 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des attachés d'administration de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux).

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds et planchers suivants :

GROUPE	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE	Montants annuels minimum de l'IFSE
Groupe 1	Directeur général des services	36 210 €	2 900 €
Groupe 2	Responsable de service avec encadrement	32 130 €	2 500 €
Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	25 500 €	1 750 €

Le montant annuel de l'IFSE est décidé par arrêté de l'autorité territoriale, en application des critères et indicateurs suivants, dans la limite du plafond annuel maximal fixé pour le groupe de fonctions correspondant :

Critères professionnels	Indicateurs
N° 1 – Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Responsabilité d'encadrement direct et niveau d'encadrement dans la hiérarchie (distribution et supervision des tâches confiées, gestion des entretiens d'évaluation) Responsabilité de coordination, responsabilité de projet ou d'opération : - au niveau financier : montage de budget, débat d'orientation budgétaire, compte administratif, budget supplémentaire) - au niveau des subventions : élaboration de dossiers de demandes de subvention, suivi de ces demandes - élaboration et suivi des bureaux et comités syndicaux : rapports, délibérations - sur les projets techniques : envoi et suivi des déclarations de travaux, des AVP, gestion administrative des travaux, des commandes de matériel

<p>N° 2 – Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions</p>	<p>Connaissances (de niveau élémentaire à expertise) : marchés publics, code général de collectivités, code de la fonction publique Complexité, simultanéité des tâches et des missions Niveau de qualification dans la maîtrise des logiciels utilisés Autonomie, initiative Diversité des tâches, des dossiers ou projets, des compétences à mettre en œuvre Formations suivies et mises en œuvre</p>
<p>N° 3 – Sujétions particulières ou degré d'exposition au poste au regard de l'environnement professionnel</p>	<p>Responsabilité technique et financière Vigilance, risque d'accident Déplacements, disponibilité Confidentialité Relations internes (avec les autres agents de l'Etablissement) et relations externes (avec les élus, le public, les partenaires) Respect des échéances, des délais</p>

Ces montants plafonds évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent et notamment l'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures ; l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation ; la gestion d'un évènement exceptionnel permettant de renforcer ses acquis ;
- au moins tous les 3 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et sera proratisé au temps de travail.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

En cas de congé de maladie ordinaire, y compris accident de service : l'IFSE suit le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption ou encore les autres congés décidés par la collectivité : l'IFSE est versée intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : l'IFSE n'est pas versée.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE est réduite au prorata de la durée effective du temps de travail

IV - Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir) :

Le montant du CIA est déterminé chaque année par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite du plafond annuel par groupe de fonctions, en prenant en compte la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent.

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.)

Compte tenu de l'organigramme du SIED 70, le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux comprend 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Chargé de communication, CFP, Chargé de mission	2 185€
Groupe 3	Chargé de communication, ,CFP, Chargé de mission (débutant)	1 995 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des attachés d'administration de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux).

Compte tenu de l'organigramme du SIED 70, le cadre d'emploi des attachés territoriaux comprend 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA
Groupe 1	Directeur général des services	6 390 €
Groupe 2	Responsable de service avec encadrement	5 670 €
Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	4 500 €

Le montant versé n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Le montant attribué peut être compris entre 0 et 100 % du plafond fixé pour le groupe de fonctions correspondant.

Ce pourcentage est apprécié à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères suivants :

- résultats professionnels obtenus et tenue des objectifs,
- compétences professionnelles et techniques,
- qualités relationnelles,

- capacités d'encadrement ou capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le CIA est fixé à l'issue des entretiens professionnels de l'année n-1 et est versé mensuellement par douzième.

Les agents titulaires nouvellement recrutés bénéficient immédiatement de ces dispositions, calculées sur la base de leur régime précédent, en attendant leur premier entretien professionnel au syndicat. Les agents contractuels et stagiaires nouvellement recrutés pourront bénéficier de ces dispositions après 6 mois de présence dans l'établissement, après un entretien d'évaluation réalisé à l'issue de cette période.

En cas de congé de maladie ordinaire, y compris accident de service : le CIA suit le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption ou encore les autres congés décidés par la collectivité : le CIA est versé intégralement.

En cas de temps partiel thérapeutique, le CIA est versé intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le CIA n'est pas versé.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

VALIDER les propositions telles que présentées.

CONFIRMER l'instauration, pour les rédacteurs et attachés territoriaux du SIED 70, dans les conditions énoncées ci-dessus, de :

- L'IFSE dans les conditions et plafonds indiqués ci-dessus,
- Le Complément Indemnitaire Annuel dans les conditions et plafonds indiqués ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Le rapport est soumis au vote par monsieur le Président

Adopté à l'unanimité.

5) Revalorisation rémunération contractuels

Il est rappelé qu'au cours de l'année 2022, les agents de catégorie B de la fonction publique territoriale ont connu 2 modifications dans leur grille indiciaire qui touchent à leur rémunération principale :

- avec la revalorisation du SMIC (01/05/2022), les plus bas échelons étant revalorisés pour ne pas permettre une rémunération inférieure au SMIC. Cette revalorisation a été applicable aux agents titulaires et contractuels.

- avec une revalorisation des grilles indiciaires des plus bas échelons de la catégorie B afin de revaloriser ces filières (01/09/22). Cette dernière n'est applicable qu'aux titulaires en l'absence de décision de l'assemblée délibérante pour les contractuels.

Afin de permettre aux agents contractuels du syndicat, essentiellement techniciens, de bénéficier d'une revalorisation comparable à celle que connaissent les titulaires, il est proposé au comité syndical de permettre d'établir une nouvelle rémunération de ces agents par analogie au cadre d'emploi des techniciens territoriaux, dans la limite de l'indice maximum de la grille indiciaire des techniciens principaux de 1ère classe territoriaux avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et ses fonctions (IFSE, CIA) à compter du 1er janvier 2023.

Les agents concernés occupent des postes de CEP, technicien responsable de secteur, chargé d'étude, chargé d'exploitation.

Les postes visés par la présente proposition ont été créés par les délibérations suivantes :

- Chargé du suivi d'exploitation des installations EnR :
 - n°4 du 12 juin 2021 du Comité Syndical
- Chargé de secteur :
 - n°3 du 12 juin 2021 du Comité Syndical
 - n°12 du 13 janvier 2020 du Bureau Syndical
- Conseiller en Energie Partagé :
 - n° 6 du 3 mars 2020 du Bureau Syndical
 - n°24 du 13 mars 2021 du Comité Syndical
 - n°9 du 24 octobre 2020
- Chargé d'études :
 - n°8 du 21 janvier 2014 du Bureau Syndical modifiée par délibération n°14 du 20 octobre 2020 du Comité Syndical
 - n°3 du 12 juin 2021 du Comité Syndical

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité Syndical est invité à :

FIXER la limite supérieure du traitement indiciaire des emplois visés à l'indice maximum de la grille indiciaire des techniciens territoriaux principaux de 1ère classe à compter du 1er janvier 2023.

AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Le rapport est soumis au vote par monsieur le Président

Adopté à l'unanimité.

6) Débat d'orientation budgétaire :

Il est précisé que le SIED 70 disposera d'un budget dit « principal » qui comprend essentiellement le fonctionnement des services et les travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques et de 7 budgets annexes :

- Le budget annexe « Conseil » pour les actions de conseils aux collectivités,
- Le budget annexe « Prestations de services » pour les activités relevant du régime concurrentiel,
- Le budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône,
- Le budget annexe de la chaufferie de Gy,
- Le budget annexe de la chaufferie de Marnay,
- Le budget annexe « Production électrique renouvelable »,
- Le Budget « IRVE ».

Le budget principal repose sur les ressources suivantes :

- 1) La TCFE (Taxe de consommation finale d'électricité).
- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ).
- 3) Les financements des concessionnaires : redevances de concessions, participation (pour Enedis uniquement) au titre de la PCT (Part Couverte par le Tarif), participations au titre de l'environnement (article 8) ou encore convention d'objectif (suppression de cabines hautes avec la SICAE EST).
- 4) Les participations des demandeurs de travaux dans les conditions des guides définis par le Bureau dépendant principalement de la perception ou non par le SIED 70 de la TCFE sur le territoire des communes.
- 5) La valorisation du travail que les services du SIED 70 réalisent au titre des travaux (9,5% du montant HT des travaux) : FIMO (Frais Interne de Maîtrise d'Œuvre).
- 6) Le produit des prestations de maintenance en éclairage public.
- 7) La valorisation des CEE.
- 8) L'excédent reporté.

Les dépenses comprennent :

- 1) Les charges à caractère général, salariales et diverses.
- 2) Les travaux sur le réseau d'électricité en se limitant strictement pour les renforcements électriques à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire à obtenir l'aide maximale.
- 3) Les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications pour le compte des communes.
- 4) Les immobilisations corporelles (investissements de biens propres au SIED 70).
- 5) Les participations du Syndicat aux études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes (rénovation énergétique essentiellement).

- 6) Les prestations de maintenance éclairage public.
- 7) Les dépenses liées aux énergies renouvelables sur le budget principal ou sur les budgets annexes, notamment « Production électrique d'origine renouvelable » et chaufferies avec réseaux de chaleur ou encore participations aux SAS ou SEML.

On trouvera ci-après un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2023 :

Recettes			Dépenses	
TCFE		3 300 000 €	Charges à caractère générale	500 000 €
FACÉ		2 150 000 €	Charges salariales	1 400 000 €
Concessionnaire	Redevances	1 500 000 €	Autres charges de la gestion courante	130 000 €
	PCT	800 000 €	Travaux HT électricité	6 200 000 €
	A8	340 000 €	Travaux TTC éclairage public	1 600 000 €
Participation demandeurs		3 300 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 200 000 €
FIMO		600 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €
Vente CEE		200 000 €	Participations aux travaux des communes	2 000 000 €
Cotisation maintenance EP		50 000 €	Avances budgets annexes Production EnR	1 600 000 €
Subventions (IRVE, CFP, CEP, A		600 000 €	Bornes de recharge	1 100 000 €
Excédent antérieur		3 040 000 €	Maintenance EP	50 000 €
Total		15 880 000 €	Total	15 880 000 €

Les montants des recettes sont basés sur les hypothèses de travail suivantes :

- des dotations FACé estimées sur la base des notifications obtenues en 2022.
- un maintien du montant à percevoir de la taxe compte tenu des incertitudes liées à l'encouragement de l'Etat à la fois à la sobriété énergétique et au recours privilégié à l'énergie électrique (pompe à chaleur, véhicule électrique).
- des redevances de concession, participation au titre de la convention Article 8 maintenues à leur niveau obtenu depuis la mise en œuvre des nouveaux contrats de concession.
- des gains issus de la vente de CEE (Certificats d'Economie d'Energie).
- l'adéquation de la participation des demandeurs, de la FIMO, de la PCT avec le montant des travaux envisagés.
- une cotisation de maintenance éclairage public correspondant au volume de prestations envisagées.
- des subventions ADEME, ACTEE, FACé pour respectivement les postes de CEP, CFP et IRVE.

Les montants des dépenses prennent en compte les hypothèses suivantes :

- des charges générales, de gestion courante et des immobilisations corporelles qui doivent tenir compte des contraintes liées à l'entretien d'un bâtiment plus grand et surtout de l'augmentation du coût des énergies (chauffage bâtiment).

- des charges salariales qui se stabilisent avec la fin des créations de poste entamées depuis 2 ans mais qui tient compte des incertitudes liées à l'inflation et une possible revalorisation du point d'indice.

- un programme de travaux (électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication) basé sur les financements obtenus en 2022 et sur les possibilités du Syndicat d'investir sur fonds propres.

- différentes participations aux travaux des communes compte tenu du programme travaux et des taux de participations du Syndicat.

- d'un volume de travaux de maintenance éclairage public estimé à 50 000 €.

- des dépenses en lien avec l'activité EnR pour couvrir, notamment, les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques pour lesquelles le Syndicat a été sollicité en tant que maître d'ouvrage et les études et les premiers travaux liés aux transferts de compétence de réseau de chaleur de Moimay et Gevigney et Mercey, Coisevaux et Apremont, l'étude hydroélectrique de Pont-sur-l'Ognon ainsi que la participation du Syndicat à la SEML ou des SAS en développement.

- les dépenses et recettes liées à l'activité IRVE sont évoquées dans les grandes masses et seront désormais enregistrées dans un budget annexe qui permettra de comptabiliser le coût réel, déduction faite de l'investissement de ces installations.

Même si, à terme, les dépenses engagées dans les réseaux de chaleur bois et les bornes de recharge seront supportées par les usagers, la création de ces activités, et des budgets annexes correspondants, nécessite une forte avance de trésorerie que le Syndicat peut encore se permettre pour l'année à venir. Si cet investissement soutenu dans les énergies renouvelables devait perdurer à ce niveau, le recours à l'emprunt serait inévitable, au détriment des prix pratiqués par le syndicat, au niveau des chaufferies notamment et de la rentabilité de certaines opérations de production d'électricité d'origine renouvelable.

Toutes les valeurs surlignées du tableau ci-avant proviennent d'une estimation de réalisation de travaux sur les réseaux basée sur le récapitulatif ci-après :

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention- nables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ	Advenir	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE												
FACE	tranche A/B : renforcement	1 620 000 €	1 370 000 €	1 251 100 €	118 900 €	1 363 750 €	250 000 €	1 091 000 €	0 €	0 €	0 €	279 000 €
	tranche A/B : extension	272 000 €	230 000 €	210 000 €	20 000 €	223 750 €	42 000 €	179 000 €	0 €	0 €	0 €	51 000 €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	840 000 €	710 000 €	648 400 €	61 600 €	708 750 €	130 000 €	567 000 €	0 €	0 €	0 €	143 000 €
	tranche S : sécu- risation petits fils BT nus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
	tranche C : aména- gement esthétique	911 000 €	770 000 €	703 200 €	66 800 €	385 000 €	141 000 €	308 000 €	0 €	0 €	231 000 €	231 000 €
syn- dical	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	1 017 000 €	860 000 €	785 400 €	74 600 €	/	157 000 €	0 €	0 €	342 000 €	344 000 €	174 000 €
	aménagement es- thétique hors A8 et FACÉ	591 000 €	500 000 €	456 600 €	43 400 €	/	91 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	350 000 €
	Suppression de cabines hautes	118 000 €	100 000 €	91 300 €	8 700 €		18 000 €	0 €	0 €	36 520 €	0 €	63 480 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 365 000 €	2 000 000 €	1 826 500 €	173 500 €	/	365 000 €	0 €	0 €	800 000 €	247 000 €	953 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	/	55 000 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €	245 000 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 089 000 €	6 840 000 €	6 246 500 €	593 500 €	2 681 250 €	1 249 000 €	2 145 000 €	0 €	1 178 520 €	1 027 000 €	2 489 480 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	115 000 €	240 000 €
	Eclairage public	1 184 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 034 000 €	150 000 €
S _{GCT}	Génie civil de communications électroniques	1 183 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 096 200 €	86 800 €
S _{IRVE}	IRVE recharge véhicules électriques	1 094 275 €	925 275 €	845 000 €	80 275 €		169 000 €	555 000 €	180 000 €	0 €	0 €	190 275 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		3 816 275 €	3 225 275 €	2 945 400 €	279 875 €		169 000 €	555 000 €	180 000 €	0 €	2 245 200 €	667 075 €
TOTAUX GENERAUX		11 905 275 €	10 065 275 €	9 191 900 €	873 375 €	2 681 250 €	1 418 000 €	2 700 000 €	180 000 €	1 178 520 €	3 272 200 €	3 156 555 €

Par rapport à l'enveloppe des travaux retenus par le budget 2022, les programmes de travaux 2023 sont basés sur les hypothèses ci-après :

- Les aides du Facé 2022 sont en légère hausse par rapport à 2021. On peut envisager une enveloppe comparable pour 2023 (2 150 000 €).
- Des montants de travaux du réseau d'électricité en prévision en baisse comparativement à ceux de la programmation initiale 2022 et 2021, limités par la mise en place d'un appel à projets pour les dissimulations de réseaux.
- Des montants très élevés d'investissement dans les énergies renouvelables (chaufferies bois essentiellement) correspondant aux transferts acceptés.
- Un ajustement des montants des travaux d'optimisation et d'extension de l'éclairage public réalisés par le SIED 70 aux niveaux programmés de 2022.
- Un nouveau décalage du programme de mise en place de bornes de recharge rapide sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône en raison, cette fois, des délais de livraison du matériel.

Ces orientations budgétaires prévoient une réalisation importante dans le domaine des énergies renouvelables (études, travaux, participation SEML ou SAS) en adéquation avec les demandes reçues et les projets connus au stade de l'étude d'opportunité. Des évolutions aux niveaux des budgets annexes des chaufferies seront également à envisager en fonction des avancements concernant les projets qui relèvent de la compétence du syndicat.

Le niveau des prévisions des investissements traditionnels sur les réseaux (électricité, éclairage public, télécom), bien qu'en baisse, reste maintenu à un niveau élevé, le niveau général des investissements étant maintenu avec le déploiement de bornes de charge rapide et les projets en énergies renouvelables.

Compte tenu de la politique générale en faveur des économies d'énergie, les subventions prévues aux communes sont maintenues à un niveau identique avec, notamment le maintien des sommes allouées à l'appel à projets maîtrise de l'énergie dans les bâtiments.

Après avoir étoffé ses services pour répondre aux demandes d'études en maîtrise de l'énergie et en projets énergies renouvelables des communes, le syndicat doit désormais faire face, et vraisemblablement sur plusieurs années, à une forte demande d'investissement des collectivités dans ces domaines, en fort lien avec les augmentations des prix de l'énergie.

Question de la salle (le délégué ne s'est pas identifié) :

Il est demandé quels sont les projets du SIED 70 concernant la méthanisation

Il est répondu que la plupart des projets qui se développent sont portés par des agriculteurs qui ne sollicitent pas le syndicat

En l'absence d'autres questions ou intervention, monsieur le Président passe la parole à monsieur Pascal GAVAZZI pour les questions diverses

8) Questions diverses

Monsieur Pascal GAVAZZI rappelle à l'assemblée que les dossiers de demande pour les 2 appels à projets : Dissimulation des réseaux aériens 2023 et Maîtrise de l'Energie dans les bâtiments 2023 doivent être déposés pour le 31 décembre 2022 dernier délai.

Il rappelle également que les communes adhérentes au service CEP doivent effectuer les démarches sur Choruspro afin de permettre la récupération des factures d'énergie par leur CEP. La mise en œuvre du logiciel est espérée pour le début 2023 pour les communes ayant réalisé cette démarche.

Il informe également l'assemblée que les communes souhaitant adhérer au groupement d'achat gaz pour la période débutant au 1er janvier 2025 peuvent le faire dès maintenant. Pour cela, elles doivent contacter Nathalie SIBILLE (n.sibille@sied70.fr, mobile : 07 61 54 97 63)

Enfin, il communique aux délégués les prochaines échéances du syndicat :

- **13 décembre 2022** : JOURNÉE RÉGIONALE DÉDIÉE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (signature de la convention régionale avec Etat, ADEME et Région)
- **11 janvier 2023** : Commission travaux : jury appel à projets dissimulation réseaux 2023
- **11 janvier 2023** : Bureau syndical
- **2 février 2023** : Commission MDE, Énergie renouvelable : Jury appel à projets MDE bâtiments 2023

Madame Marie BRETON porte à connaissance des délégués l'adoption d'un nouveau logo par la commission communication du 9 novembre dernier, actant de la disparition du logo historique rouge et vert



L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur participation, les agents du syndicat pour l'organisation du comité et lève la séance à 19H48

Le Secrétaire Auxiliaire de séance

Fabrice TONGHINI

La Secrétaire de séance

Viviane CARSANA

Le Président

Jean-Marc JAVAUX



Annexes - Délibérations

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 1

OBJET : Vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique que, suite au déménagement de tous les services en juin 2022 dans le bâtiment situé 1, rue Max Devaux à VESOUL et au transfert du siège social dans ce dernier, le bâtiment du 20, Avenue des Rives du Lac à VAIVRE-ET-MONTOILLE n'abrite plus aucun service du syndicat.

Il n'est ainsi plus d'aucun usage pour le SIED 70 alors qu'il représente encore des frais d'entretien (entretien des abords, taxe foncière notamment).

Cet immeuble de bureaux est situé sur la parcelle cadastrée BK n°3 d'une contenance totale de 1148 m². Il est constitué de 315,87 m² de bureaux et de 25 m² de surface d'archive.

L'ancien siège social a donc été mis en vente via l'étude de maître PERROS-CUSENIER-SCHMIDT.

Le prix de vente estimé initialement par le Pôle d'Evaluation Domaniale en mars 2021 était de 250 000 € +/- 10% (avis n°2021-70513-08839).

Le SIED 70 a reçu une offre de 379 400 € net vendeur de la part de la société HOLD-IMMO.

La nouvelle estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale, réactualisée sur la base de cette proposition d'achat a été revue le 20/10/22 à 320 000€ +/- 10% (avis n°2022-70513-74776).

Monsieur le Président propose d'approuver la cession de cette parcelle comprenant ce bâtiment et les terrains attenants à la société HOLD-IMMO aux conditions financières ci-dessus mentionnées.

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DELIB1C5301

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la cession de la parcelle BK n°3, sise au 20 avenue des rives du lac à VAIVRE-et-MONTOILLE au prix de 379 000 € net vendeur à la société HOLD-IMMO.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette vente, notamment l'acte de vente.
- 3) **PRECISE** que la recette correspondant au prix de vente sera recouvrée sur le budget principal.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAU



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DEL IB1CS301

SIED 70

BUDGET IRVE

BUDGET PRIMITIF

DE

2022

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

REPUBLIQUE FRANÇAISE

non défini - SIED 70 (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget syndical 32000 (2)

Numéro SIRET : 20007811100000

POSTE COMPTABLE : SGC VESOUL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : IRVE 33400 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB2C5301

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	83
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	84
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	85
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	86
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
D2 - Arrêté et signatures	



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 70550	SIED 70 IRVE 33400	BP 2022
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	221 971
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	58,09 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	21,85 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB2C5301

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	457 600,00	457 600,00
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
P			
O			
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		457 600,00	457 600,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	967 200,00	967 200,00
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
P			
O			
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		967 200,00	967 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 424 800,00	1 424 800,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	403 600,00	403 600,00	403 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	418 600,00	418 600,00	418 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	423 600,00	423 600,00	423 600,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
TOTAL		0,00	0,00	457 600,00	457 600,00	457 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 600,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	180 400,00	180 400,00	180 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	430 400,00	430 400,00	430 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		27 200,00	27 200,00	27 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		27 200,00	27 200,00	27 200,00
TOTAL		0,00	0,00	457 600,00	457 600,00	457 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 600,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 800,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	930 000,00	930 000,00	930 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	27 200,00	27 200,00	27 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	27 200,00	27 200,00	27 200,00
	TOTAL	0,00	0,00	967 200,00	967 200,00	967 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 200,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	730 000,00	730 000,00	730 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	203 200,00	203 200,00	203 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	933 200,00	933 200,00	933 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	933 200,00	933 200,00	933 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB2C5301

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
	TOTAL	0,00	0,00	967 200,00	967 200,00	967 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 200,00
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 800,00
--	----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	403 600,00		403 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00		15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	34 000,00	34 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		423 600,00	34 000,00	457 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 600,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	27 200,00	27 200,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	920 000,00	0,00	920 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
Dépenses d'investissement – Total		940 000,00	27 200,00	967 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 200,00
---	-------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	250 000,00		250 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	180 400,00	27 200,00	207 600,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		430 400,00	27 200,00	457 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 600,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	730 000,00	0,00	730 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	203 200,00	0,00	203 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		34 000,00	34 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		933 200,00	34 000,00	967 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 200,00
---	-------------------

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB2C5301

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	403 600,00	403 600,00
60612	Energie - Electricité	0,00	335 000,00	335 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	6 500,00	6 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	16 500,00	16 500,00
6156	Maintenance	0,00	45 000,00	45 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	15 000,00	15 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	418 600,00	418 600,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	423 600,00	423 600,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	34 000,00	34 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	34 000,00	34 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	34 000,00	34 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	34 000,00	34 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	457 600,00	457 600,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	250 000,00	250 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	250 000,00	250 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	250 000,00	250 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	180 400,00	180 400,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	180 400,00	180 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	430 400,00	430 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	27 200,00	27 200,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	27 200,00	27 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	27 200,00	27 200,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	457 600,00	457 600,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	920 000,00	920 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	920 000,00	920 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	930 000,00	930 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	940 000,00	940 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	27 200,00	27 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	27 200,00	27 200,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	23 500,00	23 500,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	3 400,00	3 400,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	300,00	300,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	27 200,00	27 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	967 200,00	967 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 200,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	730 000,00	730 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	550 000,00	550 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	180 000,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	203 200,00	203 200,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	203 200,00	203 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	933 200,00	933 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	933 200,00	933 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	34 000,00	34 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	34 000,00	34 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	34 000,00	34 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	34 000,00	34 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	967 200,00	967 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 200,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

																			IV
																			A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	940 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	930 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	20 000											20 000
Dépenses d'ordre	27 200											27 200
Total dépenses de l'exercice	47 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920 000	967 200
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	47 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920 000	967 200
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	237 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730 000	967 200
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	237 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730 000	967 200

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	39 600	418 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 600
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	39 600	418 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 600
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	457 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 600
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	457 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 600

(1) Production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus élevé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-37) + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT). Les biens de la structure intercommunale, les biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		47 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920 000	967 200
Dépenses réelles		20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920 000	940 000
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues		10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920 000	920 000
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		27 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 200
04 Opérat° ordre transfert entre sections		27 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 200
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

recettes investissement		237 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730 000	967 200
recettes réelles		203 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730 000	933 200
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Produits des cessions d'immobilisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

REÇU EN PREFECTURE
10-06/12/2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	203 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 200
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
		39 600	418 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 600
	Total dépenses de fonctionnement												
	Dépenses réelles	5 600	418 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423 600
011	Charges à caractère général	600	403 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	403 600
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
666	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
686	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
69	Recettes d'ordre	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000
696	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opéraf* ordre Intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		457 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 600
	Recettes réelles	430 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	430 400
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	180 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 400
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		27 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 200
042	Opéraf* ordre transfert entre sections	27 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 200
043	Opéraf* ordre Intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	39 600,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	457 600,00
011	Charges à caractère général	39 600,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	457 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	600,00	403 000,00	0,00	0,00	0,00	403 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéra° ordre transfert entre sections	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
043	Opéra° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	457 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 600,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéra° ordre transfert entre sections	27 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 200,00
043	Opéra° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
72	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	180 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 400,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	418 000,00	-418 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
	020 Administrat° générale collectivités	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non associées)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de fonctionneme°

RECU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

	IV
A1.1	

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours civils
					114 Autres services de protection civils

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) D le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 sont affectés à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25						
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

	artistiques	spectacles				
DEPENSES (2)						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice						
011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général						
012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés						
014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits						
022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues						
023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement						
042	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ⁿ ordre transfert entre sections						
043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ⁿ ordre intérieur de la section						
65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante						
656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus						
66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières						
67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles						
68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports						
RECETTES (2)						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice						
013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges						
042	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ⁿ ordre transfert entre sections						
043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérai ⁿ ordre intérieur de la section						
70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente						
73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes						
74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations						
75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante						
76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers						
77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels						
78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports						
SOLDE (2)						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéra* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéra* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéra* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéra* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

										sportifs ou de loisir					
DEPENSES (2)															
Dépenses de l'exercice															
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports															
RECETTES (2)															
Recettes de l'exercice															
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports															
SOLDE (2)															
0,00															

(1) Le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 passent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

		IV
		A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
011		0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

										handicapés	difficulté	
DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011												
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013												
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)												
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 passent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



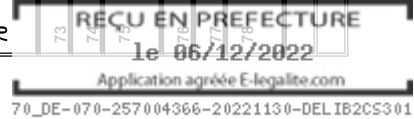
IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Libellé	Sous-fonction 81					816 Autres réseaux et services divers
	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)											
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	47 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 200,00
	Dépenses de l'exercice	47 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	27 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 200,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	237 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 200,00
	Recettes de l'exercice	237 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 200,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	203 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02										Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				Total
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire		
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opéra° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PRELECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECUEIL EN PREFECTURE
1e 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42					
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice											
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
206	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
207	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
209	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

		IV
		A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks				0,00
020	Dépenses imprévues				0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>				0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				0,00
13	Subventions d'investissement				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées				0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				0,00
20	Immobilisations incorporelles				0,00
204	Subventions d'équipement versées				0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00
23	Immobilisations en cours				0,00
26	Participat° et créances rattachées				0,00
27	Autres immobilisations financières				0,00
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser – reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	Stocks				
	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>				0,00
	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>				0,00
	<i>Opérations patrimoniales</i>				0,00
	Dotations, fonds divers et réserves				0,00
	Subventions d'investissement				0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser – reports					
SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52				Total
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser – reports										
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sous-fonction 81								
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECU EN PREFECTURE
1e 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	Sous-fonction 81										
		810	811	812	813	814	815	816				
	Services communs											
	Eau et assainissement											
	Collecte et traitement ordures ménagères											
	Propreté urbaine											
	Eclairage public											
	Transports urbains											
	Autres réseaux et services divers											
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83								
		820	821	822	823	824	830	831	832	833						
	Services communs															
	Equipements de voirie															
	Voie communale et routes															
	Espaces verts urbains															
	Autres opérations d'aménagement urbain															
	Services communs															
	Aménagement des eaux															
	Act° spécif. lutte contre la pollution															
	Préservation du milieu naturel															
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (EA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00
27	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Options d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
10-06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^r de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB2C5301

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
16721 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
168 Dettes envers les créanciers (Total)					0,00									
1681 Dettes envers les créanciers (total)					0,00									
16811 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
169 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1691 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
170 Autres emprunts (total)					0,00									

REÇU EN PRÉFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE **IV**
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.25 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	Installation bornes recharges	15	25/06/2018

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		37 200,00	37 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		37 200,00	37 200,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	27 200,00	27 200,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	37 200,00	0,00	0,00	37 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		34 000,00	III 34 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		34 000,00	34 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28158	Autres installat°, matériel et outillage	34 000,00	34 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 37 200,00
Ressources propres disponibles	IV 34 000,00
Solde	V = IV – II (6) -3 200,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

REÇU EN PREFECTURE
1e 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB2C5301

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 600
 Nombre de membres présents : 74
 Nombre de suffrages exprimés : 78
 VOTES :

Pour : 77
 Contre : 1
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/11/2022

Présenté par Le Président (1),
 A Vesoul, le 30/11/2022
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Vesoul, le 30/11/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Comité syndical	
-----------------	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vesoul, le 30/11/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Non Renseigné.

The image shows a circular official stamp from the 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE SIED 70'. The stamp includes a star at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 77
Abstention : 0
Contre : 1

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 2

OBJET : Création du budget annexe « IRVE »

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°3 du 5 juillet 2022, le Comité syndical a décidé de la mise en place d'une tarification payante pour le service de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables avec une mise en application au 1er janvier 2023 pour les bornes de recharge de type accélérée et à leur mise en place pour les bornes de recharge de type rapide.

Monsieur le Président propose de qualifier ce service public en SPA (Service Public Administratif) selon la jurisprudence constante évaluée selon 3 critères :

- l'objet du service : l'activité peut-elle ou non être le fait d'une entreprise privée ? Oui en l'occurrence mais à l'échelle du département, l'offre privée est pour le moment insuffisante (45 à 55 bornes SIED 70 pour une dizaine de bornes privées, généralement en supermarché, à titre accessoire),
- l'origine des ressources : le service ne peut être couvert pour le moment par les seules recharges : un équilibre du budget principal est nécessaire (les premières années),
- les modalités de fonctionnement : le fonctionnement du service n'est pas pour le moment animé par une recherche de bénéfice et la part de l'utilisateur ne permet pas de couvrir le coût global du service.

Afin de permettre une meilleure visibilité du coût de ce service, il apparaît nécessaire de créer un budget annexe doté de la seule autonomie financière.

L'objet du service sera l'installation et l'exploitation d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE).

S'agissant d'un service public administratif, la comptabilité adoptée sera soumise à la comptabilité M14.

Compte tenu de la vente de prestations de services, le service revêtira les caractéristiques d'une activité assujettie à la TVA (Budget HT).

Le service devra supporter les amortissements des bornes déjà installées (bornes accélérées principalement) sur la même durée (15 ans). Un transfert de l'actif du budget principal sera nécessaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

Il intégrera les investissements futurs et leurs amortissements (bornes rapides principalement). A cet effet, le budget principal consentira un prêt au budget annexe remboursable sur 15 ans à partir de l'année suivant leur mise en place. Par ailleurs, le budget principal consentira une avance de trésorerie de 1.3 millions d'euros pour les premiers investissements liés aux bornes de recharge rapide.

Dans le cadre du marché d'exploitation en cours, il sera donné mandat, par convention, au prestataire pour collecter les recettes des usagers souhaitant bénéficier de l'utilisation des bornes. Monsieur le Président précise que l'avis conforme du comptable public a été recueilli à cet effet.

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à ces propositions.

Il sera proposé au Comité syndical d'adopter ces propositions et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** la création du budget présenté par Monsieur le Président pour le budget annexe « IRVE ».
- 2) **ADOpte** le budget annexe « IRVE » de l'exercice 2022 tel qu'il est joint à la présente délibération.
- 3) **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater en 2023 des dépenses d'investissement dans la limite de 25% de chacun des chapitres du budget 2022, si nécessaire avant le vote du budget de 2023.
- 5) **PREND ACTE** que le prêt remboursable d'un montant maximum de 203 200 € devra être remboursé au budget principal du syndicat sur 15 ans à partir de l'exercice 2024.
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer le versement d'avances de trésorerie par le budget principal à ce budget annexe dans la limite d'un plafond de 1 300 000 €, avance remboursable dans un délai d'un an.
- 7) **CONFIRME** les tarifs de recharge établis par délibération n°3 du 5 juillet 2022 du Comité Syndical.
- 8) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le mandat d'encaissement de recettes (annexé à la présente délibération) lié à l'exploitation des IRVE ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

P J : 2

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



**MANDAT CONFIE PAR L'AMENAGEUR POUR LA PERCEPTION DES RECETTES
AU TITRE DE L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE**

Entre

1. Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), syndicat mixte fermé, ayant son siège 1 rue Max DEVAUX, 70000 VESOUL, SIREN numéro 200 078 111. Représentée par Monsieur Jean-Marc JAVAUX en sa qualité de Président, spécialement habilité aux fins des présentes aux termes de la délibération du Conseil syndical du 30/11/2022

Ci-après désigné « l'Aménageur »

2. FRESHMILE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 1 711 000 euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 818 611 220, dont le siège social est situé à Aéroport Strasbourg, Bâtiment Blériot, 67960 Entzheim, France, représentée par M. Arnaud MORA, Président,

Ci-après désigné « le Mandataire de gestion »

Article 1 - Objet du Mandat

En application des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales, l'Aménageur, donne mandat au Mandataire de gestion pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de charge perçues auprès des clients.

On appelle clients : les utilisateurs abonnés aux services proposés par l'Aménageur, les utilisateurs non abonnés, les opérateurs de mobilité dont les abonnés utilisent les bornes de l'Aménageur en itinérance.

Le présent Mandat se rattache au marché Global de Performance Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables des départements 21, 25, 58, 70, 71, 89, 90, ce Marché étant la cause du Mandat et ce dernier s'exerçant dans le cadre exclusif du Marché.

Le Mandataire de gestion agira au nom et pour le compte de l'Aménageur dans les conditions définies au présent Mandat. A ce titre, le Mandataire de gestion est notamment chargé d'appliquer la tarification mise en place par l'Aménageur, selon la politique tarifaire définie par ce dernier.

Le présent Mandat, accompagné des projets de documents contractuels, a donné lieu à consultation du comptable public. L'ampliation du présent Mandat sera transmise au comptable public dès sa conclusion.

Article 2 - Opérations confiées au Mandataire de gestion

Au titre de sa mission et en vertu du Mandat qui lui est confié, le Mandataire de gestion est habilité à réaliser les opérations suivantes :

- Facturer aux clients l'accès aux bornes de charge dans les conditions prévues par le Marché.
- Collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès.
- Encaisser les recettes versées.
- Rembourser les recettes encaissées à tort.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB2C5301

- Recouvrer les impayés éventuels des clients dans les conditions prévues par le Marché, étant entendu que le Mandataire de gestion ne dispose pas, par le présent Mandat, d'un mandat de justice de l'Aménageur et qu'il ne saurait donc attirer le client indélicat devant le juge compétent à raison d'un non-paiement à l'échéance d'une facture liée à la charge.
- Collecter auprès des Opérateurs tiers les recettes correspondant aux sessions de charge effectuées par les Utilisateurs des Opérateurs tiers, telles que définies par les Rapports de fin de charge ;

Reverser à l'Aménageur les recettes collectées.

Dans tous les documents qu'il établira au titre de cette mission, le Mandataire de gestion fera figurer la dénomination de l'Aménageur et l'indication qu'il agit sur mandat de ce dernier, par la mention « Au nom et pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) ».

Article 3 - Rémunération du Mandataire de gestion

Le Mandataire de gestion reverse la totalité des recettes versées par les clients à l'Aménageur. La rémunération du prestataire relative à l'encaissement de ces recettes est prévue au poste 3 du BPU et selon le paragraphe 6 du programme fonctionnel du besoin du marché.

Les prestations réalisées dans le cadre du Mandat prévu au présent article donnent lieu à la rémunération prévue à l'article 4.2.3 du CCAP du Marché.

Article 4 - Durée du Mandat

Le Mandat entre en vigueur à la date de signature pour toute la durée du marché restant à courir.

Article 5 - Fin du Mandat

A la fin du Marché, pour quelque cause que ce soit, le présent Mandat prend fin. La résiliation anticipée du Marché entraîne la caducité du Mandat.

Le non-respect des dispositions du présent Mandat pourra donner lieu à la résiliation du Marché dans les conditions prévues à l'article 14 du Marché.

Article 6 - Obligations du Mandataire de gestion

6.1. Reversement des recettes perçues

6.1.1. Seuils de reversement

Le Mandataire de gestion procède au reversement des recettes perçues auprès de l'Aménageur :

- Tous les trimestres.

6.1.2. Remboursement des recettes encaissées à tort

Le Mandataire de gestion rembourse aux clients les éventuelles recettes encaissées à tort.

Ce remboursement comprend :

- Le reversement des excédents de versement ;
- La restitution des sommes indûment perçues ;
- Les éventuels gestes commerciaux décidés par l'Aménageur à sa demande expresse et mis en œuvre à sa demande par le Mandataire de gestion. Il appartiendra à l'assemblée délibérante de

l'Aménageur de décider sur délibération des modalités pour accorder ces éventuels "gestes commerciaux".

Pour permettre le remboursement des recettes encaissées à tort, le Mandataire de gestion est autorisé à conserver pendant toute la durée du marché un fonds de caisse permanent. Le plafond de ce fonds de caisse permanent est fixé à 100 Euros.

6.2. Obligations à la charge du Mandataire de gestion

6.2.1. Obligation de contrôles

Pour l'encaissement des recettes des clients, le Mandataire de gestion a l'obligation d'exercer les contrôles suivants :

- Un contrôle de la régularité de l'autorisation de percevoir les recettes.
- Dans la limite des éléments dont il dispose, un contrôle de la mise en recouvrement des créances et de la régularité des réductions et des annulations des ordres de recouvrer.

Pour le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort, le Mandataire de gestion exerce les contrôles suivants :

- Un contrôle de la validité de la dette.
- Un contrôle du caractère libératoire du paiement.

6.2.2. Obligations comptables

6.2.2.1. Établissement d'une comptabilité séparée

Le Mandataire de gestion tient une comptabilité séparée qui retrace l'intégralité des mouvements de caisse opérés pour la perception des recettes visées au présent Mandat ainsi que le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort.

6.2.2.2. Reddition des comptes

Le Mandataire de gestion opère la reddition de ses comptes au moins une fois par an.

Pour permettre au comptable public de l'Aménageur de produire son compte de gestion ou son compte financier dans les délais qui lui sont impartis, la date limite de reddition des comptes est fixée au 6 janvier.

En tout état de cause, le Mandataire de gestion produit des comptes qui retracent la totalité des opérations décrites par nature, sans contraction entre elles. Selon les besoins propres à chaque opération, ces comptes comportent en outre :

- La balance générale des comptes arrêtée à la date de la reddition ;
- Les états de développement des soldes certifiés, par le Mandataire de gestion, conformes à la balance générale des comptes ;
- La situation de trésorerie de la période ;
- L'état des créances demeurées impayées établies par débiteur et par nature de produit ;
- Les pièces justificatives des opérations retracées dans les comptes.

Pour le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort, le Mandataire de gestion remet les pièces justificatives suivantes :

- Un état précisant la nature de la recette à rembourser, son montant et la clause du contrat ou le motif tiré de la réglementation l'autorisant ;
- Un état précisant la nature de la recette à reverser, le montant de l'excédent et les motifs du reversement ;
- Un état précisant la nature de la recette à restituer, son montant et la nature de l'erreur commise.

Ne sont remises à l'occasion de la reddition des comptes que les pièces qui n'ont pas été précédemment produites au titre du reversement des sommes encaissées.

La reddition des comptes est soumise à l'approbation de l'ordonnateur de l'Aménageur.

Article 7 - Contrôles comptables du Mandataire de gestion

Le Mandataire de gestion est soumis aux contrôles du comptable public et de l'ordonnateur de l'Aménageur. Ces contrôles s'étendent aux systèmes d'information utilisés par le Mandataire de gestion pour l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

Il est également soumis aux vérifications des autorités habilitées à contrôler sur place le comptable public assignataire ou l'ordonnateur de l'Aménageur.

Article 8 - Responsabilité

Les responsabilités respectives de l'Aménageur et du Mandataire de gestion sont précisées à l'article 11 du CCAP. En cas de non-respect des obligations prévues au présent Mandat, l'Aménageur pourra engager la responsabilité de l'Opérateur.

L'assurance souscrite par le Mandataire de gestion en vertu de l'article 11 du CCAP du Marché devra notamment couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des actes qu'il accomplit au titre du présent Mandat.

Fait à Vesoul, le

Pour Freshmile,
Le Président

Arnaud MORA

pour le l'Aménageur
le Président

Jean-Marc JAVAUX

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 3

OBJET : Budget Principal - Décision Modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de prévoir une subvention d'équilibre pour le budget IRVE (+ 50 000 € à l'article 67441) en dépenses de fonctionnement, dépenses compensées par des prévisions à la baisse en dépenses d'électricité (-10 000 € à l'article 60612), en entretien de réseaux (-35 000 € à l'article 615232), en maintenance (-5 000 € à l'article 6156), ces dépenses étant désormais imputées au budget IRVE.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

P J : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB3C5301

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)**

1 rue Max Devaux – 70000 VESOUL

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

Budget syndical

Je soussigné, Jean-Marc JAVAUX, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), décide des transferts ci-dessous :

- 10 000,00 € de l'article 60612 « énergie - électricité » (dépense de fonctionnement, chapitre 011) vers l'article 67441 « subventions aux budgets annexes » (dépense de fonctionnement, chapitre 67),
- 35 000,00 € de l'article 615232 « entretien et réparations de réseaux » (dépense de fonctionnement, chapitre 011) vers l'article 67441 « subventions aux budgets annexes » (dépense de fonctionnement, chapitre 67),
- 5 000,00 € de l'article 6156 « maintenance » (dépense de fonctionnement, chapitre 011) vers l'article 67441 « subventions aux budgets annexes » (dépense de fonctionnement, chapitre 67).

Fait à Vaire-et-Montoille, le 30 novembre 2022



Le président,

Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB3C5301

70550 Code INSEE	SIED 70 Budget syndical 32000	DM n°2 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Énergie - Électricité	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232-020 : Entretien et réparations réseaux	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-020 : Maintenance	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-67441-01 : aux budgets annexes	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 4

OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Scey - Décision Modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour un surcoût de consommation de fioul (+ 12 000 € à l'article 6061) et des grosses réparations sur la régulation et le foyer réfractaires notamment (+ 37 800 € à l'article 61558), dépenses compensées par une pondération de 8 000 € sur les dépenses imprévues, une prévision à la hausse des recettes pour vente de chaleur (+ 35 400 € à l'article 706), la récupération de la vente de CEE (500 € à l'article 778) et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois (5 900 € à l'article 7711).

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUx



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB4CS301

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)**

1 rue Max Devaux – 70000 VESOUL

DECISION DE REVISION DE CREDIT

Budget annexe : Chaufferie de Scey-sur-Saône

Je soussigné, Jean-Marc JAVAUX, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), décide des écritures ci-dessous :

- inscription de 12 000,00 € à l'article 6061 « fournitures non stockables » (dépense d'exploitation, chapitre 011),
- inscription de 37 800,00 € à l'article 61558 « entretien et réparation sur autres biens mobiliers » (dépense d'exploitation, chapitre 011),
- inscription de -8 000,00 € à l'article 022 « dépenses imprévues » (dépense d'exploitation, chapitre 022),
- inscription de 35 400,00 € à l'article 706 « prestations de services » (recette d'exploitation, chapitre 70),
- inscription de 5 900,00 € à l'article 7711 « dédits et pénalités perçus » (recette d'exploitation, chapitre 77),
- inscription de 500,00 € à l'article 778 « autres produits exceptionnels » (recette d'exploitation, chapitre 77).

Fait à Vaire-et-Montoille, le 30 novembre 2022

Le président,




Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB4CS301

70550 Code INSEE	SIED 70 Chaufferie Scey-sur-Saône 32700	DM n°1 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	37 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	49 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 400.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 400.00 €
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000.00 €	49 800.00 €	0.00 €	41 800.00 €
Total Général		41 800.00 €		41 800.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 5

OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Gy - Décision Modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour des grosses réparations (pâles dessileurs, turbulateurs notamment) (+ 8 700 € à l'article 61558), dépenses compensées par une moindre consommation de bois (- 2 100 € à l'article 6061), une prévision à la hausse des recettes pour vente de chaleur (+ 5 700 € à l'article 706), et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois plaquettes (900 € à l'article 7711).

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB5C5301

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)**

1 rue Max Devaux – 70000 VESOUL

DECISION DE REVISION DE CREDIT

Budget annexe : Chaufferie de Gy

Je soussigné, Jean-Marc JAVAUX, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), décide des écritures ci-dessous :

- inscription de -2 100,00 € à l'article 6061 « fournitures non stockables » (dépense d'exploitation, chapitre 011),
- inscription de 8 700,00 € à l'article 61558 « entretien et réparation sur autres biens mobiliers » (dépense d'exploitation, chapitre 011),
- inscription de 5 700,00 € à l'article 706 « prestations de services » (recette d'exploitation, chapitre 70),
- inscription de 900,00 € à l'article 7711 « débits et pénalités perçus » (recette d'exploitation, chapitre 77).

Fait à Vaivre-et-Montoille, le 30 novembre 2022



Le président,

Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB5C5301

70550 Code INSEE	SIED 70 Chaufferie de Gy 32800	DM n°1 2022
---------------------	-----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	8 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 100.00 €	8 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 700.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 700.00 €
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	900.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	900.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 100.00 €	8 700.00 €	0.00 €	6 600.00 €
Total Général		6 600.00 €		6 600.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 6

OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Marnay - Décision Modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour des grosses réparations (pâles dessileurs, turbulateurs notamment) (+ 5 000 € à l'article 61558) et une rectification sur les intérêts d'emprunt à rembourser (+ 200 € à l'article 6611), dépenses compensées par une moindre consommation en énergie (- 3 000 € à l'article 6061), et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois (2 200 € à l'article 7711).

En investissement, il est prévu une rectification de 2 100 € suite à une erreur d'imputation.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



The image shows a blue ink signature of Jean-Marc Javaux over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'INTERCOMMUNAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE SIED 70'. The signature is written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB6CS301

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)**

1 rue Max Devaux – 70000 VESOUL

DECISION DE REVISION DE CREDIT

Budget annexe : Chaufferie de Marnay

Je soussigné, Jean-Marc JAVAUX, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), décide des écritures ci-dessous :

- inscription de -3 000,00 € à l'article 6061 « fournitures non stockables » (dépense d'exploitation, chapitre 011),
- inscription de 5 000,00 € à l'article 61558 « entretien et réparation sur autres biens mobiliers » (dépense d'exploitation, chapitre 011),
- inscription de 200,00 € à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (dépense d'exploitation, chapitre 66),
- inscription de 2 200,00 € à l'article 7711 « débits et pénalités perçus » (recette d'exploitation, chapitre 77),
- inscription de -2 100,00 € à l'article 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » (dépense d'investissement, chapitre 21),
- inscription de 2 100,00 € à l'article 2315 « installations, matériel et outillages techniques » (dépense d'investissement, chapitre 23).

Fait à Vaire-et-Montoille, le 30 novembre 2022

Le président,



Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL IB6CS301

70550 Code INSEE	SIED 70 Chaufferie de Marnay 32900	DM n°1 2022
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 200.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	5 200.00 €	0.00 €	2 200.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 100.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		2 200.00 €		2 200.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 7

OBJET : Budget annexe « Production électricité d'origine renouvelable »

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il Il y a lieu de prévoir le remboursement d'un prêt consenti par le budget principal (+ 800€ à l'article 1687) par une ponction équivalente sur les prévisions de dépenses de construction prévues.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOPTE** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL1B7C5301

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)**

1 rue Max Devaux – 70000 VESOUL

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

Budget annexe : Production électrique renouvelable

Je soussigné, Jean-Marc JAVAUX, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), décide du transfert ci-dessous :

- 800,00 € de l'article 2148 « autres constructions sur sol d'autrui » (dépense d'investissement, chapitre 21) vers l'article 1687 « autres dettes » (dépense d'investissement, chapitre 16).

Fait à Vaivre-et-Montoille, le 30 novembre 2022



Le président,


Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DEL1B7C5301

70550 Code INSEE	SIED 70 Product° électrique renouv 33100	DM n°1 2022
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1687 : Autres dettes	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2148 : Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	800.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 8

OBJET : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les attachés et les rédacteurs

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, modifié par le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 dont les modalités de mise en œuvre sont définies par la circulaire du 5 décembre 2014.

Le RIFSEEP a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emploi de la fonction publique, et ce, de manière exclusive par substitution à la grande majorité des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir des agents exerçant dans la fonction publique.

Il rappelle que le Comité syndical a déjà délibéré pour l'instauration du RIFSEEP pour les cadres d'emplois suivants :

- les rédacteurs
- les adjoints administratifs
- les agents techniques
- les techniciens
- les ingénieurs

lors des comités syndicaux du 24 octobre 2020 et 7 avril 2022.

Il précise que le SIED 70 est en cours de recrutement d'un attaché afin d'assurer la direction du service finances, ressources humaines et affaires générales (cf délibération n°23 du comité syndical du 07 avril 2022) à qui il a été proposé un Contrat à Durée Indéterminée.

Il n'existe pas, à ce jour, de définition du RIFSEEP pour les attachés au sein du syndicat.

Par ailleurs, le SIED 70 a opéré le recrutement de plusieurs rédacteurs(trices) occupant des responsabilités différentes et aux expériences variées. Le régime mis en place initialement (nota : pour un seul agent) se doit donc d'évoluer pour tenir compte des compétences et des expériences de chaque agent.

Il propose donc de mettre en place, au 1er décembre 2022, un régime indemnitaire pour les attachés par équivalence à ce qui existe dans la fonction publique d'Etat (attachés d'administration (services déconcentrés)) et de modifier le régime indemnitaire, au 1er décembre 2022 pour les rédacteurs par équivalence à ce qui existe dans la fonction publique d'Etat (secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)) dans les conditions suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DELIB8C5301

I - Les principes statutaires du nouveau régime indemnitaire :

- Egalité :

Application des mêmes règles pour les agents placés dans une situation équivalente.

- Administration :

♦ Les régimes indemnitaires sont fixés dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat. Il revient à l'organe délibérant de décider ou non du versement d'une prime et de mettre en place ses modalités de versement.

♦ L'Autorité territoriale (Président) est liée par les termes de la délibération. C'est elle qui met en place la modulation individuelle, liée notamment aux fonctions et à la valeur professionnelle. Elle détermine les montants individuels dans la limite des taux, des coefficients, de l'enveloppe budgétaire dédiée, des modalités de répartition qui ont été préalablement votés par l'assemblée (critères et limites).

- Le régime indemnitaire se compose de deux parties :

♦ Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;

♦ Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre.

- Finalités :

♦ Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;

♦ Susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;

♦ Donner une lisibilité et davantage de transparence ;

♦ Renforcer l'attractivité de la collectivité ;

♦ Fidéliser les agents ;

♦ Favoriser une équité de rémunération entre filières.

II - Bénéficiaires :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel.
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, et qui bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

III - L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) :

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessous.

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.)

Le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds et planchers suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DEL IB8C5301

GROUPE	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE	Montants annuels minimum de l'IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	1 550 €
Groupe 2	Chargé de communication, assistant de direction, CFP, Chargé de mission	16 015 €	1 450 €
Groupe 3	Chargé de communication, assistant de direction, CFP, Chargé de mission (débutant)	14 650 €	1 350 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des attachés d'administration de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux).

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds et planchers suivants :

GROUPE	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE	Montants annuels minimum de l'IFSE
Groupe 1	Directeur général des services	36 210 €	2 900 €
Groupe 2	Responsable de service avec encadrement	32 130 €	2 500 €
Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	25 500 €	1 750 €

Le montant annuel de l'IFSE est décidé par arrêté de l'autorité territoriale, en application des critères et indicateurs suivants, dans la limite du plafond annuel maximal fixé pour le groupe de fonctions correspondant :

Critères professionnels	Indicateurs
N° 1 – Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Responsabilité d'encadrement direct et niveau d'encadrement dans la hiérarchie (distribution et supervision des tâches confiées, gestion des entretiens d'évaluation) Responsabilité de coordination, responsabilité de projet ou d'opération : - au niveau financier : montage de budget, débat d'orientation budgétaire, compte administratif, budget supplémentaire) - au niveau des subventions : élaboration de dossiers de demandes de subvention, suivi de ces demandes - élaboration et suivi des bureaux et comités syndicaux : rapports, délibérations - sur les projets techniques : envoi et suivi des déclarations de travaux, des AVP, gestion administrative des travaux, des commandes de matériel
N° 2 – Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des	Connaissances (de niveau élémentaire à expertise) : marchés publics, code général de collectivités, code de la fonction publique Complexité, simultanéité des tâches

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

fonctions	Niveau de qualification dans la maîtrise des logiciels utilisés Autonomie, initiative Diversité des tâches, des dossiers ou projets, des compétences à mettre en œuvre Formations suivies et mises en œuvre
N° 3 – Sujétions particulières ou degré d'exposition au poste au regard de l'environnement professionnel	Responsabilité technique et financière Vigilance, risque d'accident Déplacements, disponibilité Confidentialité Relations internes (avec les autres agents de l'Etablissement) et relations externes (avec les élus, le public, les partenaires) Respect des échéances, des délais

Ces montants plafonds évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent et notamment l'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures ; l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation ; la gestion d'un événement exceptionnel permettant de renforcer ses acquis ;
- au moins tous les 3 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et sera proratisé au temps de travail.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

En cas de congé de maladie ordinaire, y compris accident de service : l'IFSE suit le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption ou encore les autres congés décidés par la collectivité : l'IFSE est versée intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : l'IFSE n'est pas versée.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE est réduite au prorata de la durée effective du temps de travail.

IV - Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir) :

Le montant du CIA est déterminé chaque année par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite du plafond annuel par groupe de fonctions, en prenant en compte la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent.

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.)

Compte tenu de l'organigramme du SIED 70, le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux comprend 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

GROUPE	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Chargé de communication, CFP, Chargé de mission	2 185€
Groupe 3	Chargé de communication, ,CFP, Chargé de mission (débutant)	1 995 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

(Par référence à l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des attachés d'administration de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux).

Compte tenu de l'organigramme du SIED 70, le cadre d'emploi des attachés territoriaux comprend 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

GROUPE	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA
Groupe 1	Directeur général des services	6 390 €
Groupe 2	Responsable de service avec encadrement	5 670 €
Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	4 500 €

Le montant versé n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Le montant attribué peut être compris en 0 et 100 % du plafond fixé pour le groupe de fonctions correspondant.

Ce pourcentage est apprécié à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères suivants :

- résultats professionnels obtenus et tenue des objectifs,
- compétences professionnelles et techniques,
- qualités relationnelles,
- capacités d'encadrement ou capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le CIA est fixé à l'issue des entretiens professionnels de l'année n-1 et est versé mensuellement par douzième.

Les agents titulaires nouvellement recrutés bénéficient immédiatement de ces dispositions, calculées sur la base de leur régime précédent, en attendant leur premier entretien professionnel au syndicat. Les agents contractuels et stagiaires nouvellement recrutés pourront bénéficier de ces dispositions après 6 mois de présence dans l'établissement, après un entretien d'évaluation réalisé à l'issue de cette période.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DEL IB8C5301

En cas de congé de maladie ordinaire, y compris accident de service : le CIA suit le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption ou encore les autres congés décidés par la collectivité : le CIA est versé intégralement.

En cas de temps partiel thérapeutique, le CIA est versé intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le CIA n'est pas versé.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** les propositions telles que présentées Monsieur le Président.
- 2) **CONFIRME** l'instauration, pour les rédacteurs et attachés territoriaux du SIED 70, dans les conditions énoncées ci-dessus, de :
 - L'IFSE dans les conditions et plafonds indiqués ci-dessus,
 - Le Complément Indemnitaire Annuel dans les conditions et plafonds indiqués ci-dessus.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "INTERCOMMUNAL DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE SIED 70".

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DEL IB8C5301

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 9

OBJET : Revalorisation de la rémunération de contractuels

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de l'année 2022, les agents de catégorie B de la fonction publique territoriale ont connu 2 modifications dans leur grille indiciaire qui touchent à leur rémunération principale :

- avec la revalorisation du SMIC (01/05/2022), les plus bas échelons étant revalorisés pour ne pas permettre une rémunération inférieure au SMIC. Cette revalorisation a été applicable aux agents titulaires et contractuels.
- avec une revalorisation des grilles indiciaires des plus bas échelons de la catégorie B afin de revaloriser ces filières (01/09/22). Cette dernière n'est applicable qu'aux titulaires en l'absence de décision de l'assemblée délibérante pour les contractuels.

Afin de permettre aux agents contractuels du syndicat, essentiellement techniciens, de bénéficier d'une revalorisation comparable à celle que connaissent les titulaires, et au vu de leur manière de servir et de leurs évaluations individuelles, Monsieur le Président propose au comité syndical de permettre d'établir une nouvelle rémunération de ces agents par analogie au cadre d'emploi des techniciens territoriaux, dans la limite de l'indice maximum de la grille indiciaire des techniciens principaux de 1ère classe territoriaux avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et ses fonctions (IFSE, CIA) à compter du 1er janvier 2023.

Les agents concernés occupent des postes de CEP, technicien responsable de secteur, chargé d'étude, chargé d'exploitation.

Les postes visés par la présente proposition ont été créés par les délibérations suivantes :

- Chargé du suivi d'exploitation des installations EnR :
 - n°4 du 12 juin 2021 du Comité Syndical
- Chargé de secteur :
 - n°3 du 12 juin 2021 du Comité Syndical
 - n°12 du 13 janvier 2020 du Bureau Syndical
- Conseiller en Energie Partagé :
 - n° 6 du 3 mars 2020 du Bureau Syndical
 - n°24 du 13 mars 2021 du Comité Syndical
 - n°9 du 24 octobre 2020 du Comité Syndical
- Chargé d'études :
 - n°8 du 21 janvier 2014 du Bureau Syndical modifiée par délibération n°14 du 20 octobre 2020 du Comité Syndical
 - n°3 du 12 juin 2021 du Comité Syndical

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

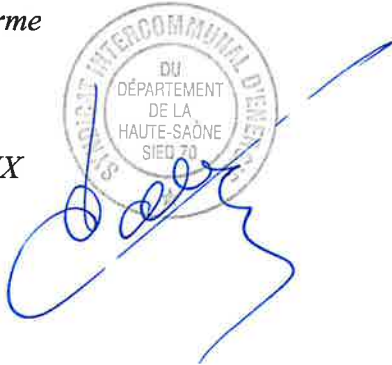
Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de fixer la limite supérieure du traitement indiciaire des emplois visés dans la présente délibération à l'indice maximum de la grille indiciaire des techniciens territoriaux principaux de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2023.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



A circular stamp from the 'INTERCOMMUNAL DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE SIED 70' is visible. A blue ink signature is written over the stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DEL IB9C5301

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 10

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de débattre des orientations du budget 2023.

Il est précisé que le SIED 70 disposera d'un budget dit « principal » qui comprend essentiellement le fonctionnement des services et les travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques et de 7 budgets annexes :

- Le budget annexe « Conseil » pour les actions de conseils aux collectivités,
- Le budget annexe « Prestations de services » pour les activités relevant du régime concurrentiel,
- Le budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône,
- Le budget annexe de la chaufferie de Gy,
- Le budget annexe de la chaufferie de Marnay,
- Le budget annexe « Production électrique renouvelable »,
- Le Budget « IRVE ».

Le budget principal repose sur les ressources suivantes :

- 1) La TCFE (Taxe de consommation finale d'électricité).
- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ).
- 3) Les financements des concessionnaires : redevances de concessions, participation (pour Enedis uniquement) au titre de la PCT (Part Couverte par le Tarif), participations au titre de l'environnement (article 8) ou encore convention d'objectif (suppression de cabines hautes avec la SICAE EST).
- 4) Les participations des demandeurs de travaux dans les conditions des guides définis par le Bureau dépendant principalement de la perception ou non par le SIED 70 de la TCFE sur le territoire des communes.
- 5) La valorisation du travail que les services du SIED 70 réalisent au titre des travaux (9,5% du montant HT des travaux) : FIMO (Frais Interne de Maîtrise d'Œuvre).
- 6) Le produit des prestations de maintenance en éclairage public.
- 7) La valorisation des CEE.
- 8) L'excédent reporté.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20221130-DELIB10CS30

Les dépenses comprennent :

- 1) Les charges à caractère général, salariales et diverses.
- 2) Les travaux sur le réseau d'électricité en se limitant strictement pour les renforcements électriques à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire à obtenir l'aide maximale.
- 3) Les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications pour le compte des communes.
- 4) Les immobilisations corporelles (investissements de biens propres au SIED 70).
- 5) Les participations du Syndicat aux études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes (rénovation énergétique essentiellement).
- 6) Les prestations de maintenance éclairage public.
- 7) Les dépenses liées aux énergies renouvelables sur le budget principal ou sur les budgets annexes, notamment « Production électrique d'origine renouvelable » et chaufferies avec réseaux de chaleur ou encore participations aux SAS ou SEML.

On trouvera ci-après un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2023 :

Recettes		Dépenses	
TCFE	3 300 000 €	Charges à caractère générale	500 000 €
FACÉ	2 150 000 €	Charges salariales	1 400 000 €
Concessionnaire	Redevances	Autres charges de la gestion courante	130 000 €
	PCT	Travaux HT électricité	6 200 000 €
	A8	Travaux TTC éclairage public	1 600 000 €
Participation demandeurs	3 300 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 200 000 €
FIMO	600 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €
Vente CEE	200 000 €	Participations aux travaux des communes	2 000 000 €
Cotisation maintenance EP	50 000 €	Avances budgets annexes Production EnR	1 600 000 €
Subventions (IRVE, CFP, CEP, A)	600 000 €	Bornes de recharge	1 100 000 €
Excédent antérieur	3 040 000 €	Maintenance EP	50 000 €
Total	15 880 000 €	Total	15 880 000 €

Les montants des recettes sont basés sur les hypothèses de travail suivantes :

- des dotations FACé estimées sur la base des notifications obtenues en 2022.
- un maintien du montant à percevoir de la taxe compte tenu des incertitudes liées à l'encouragement de l'Etat à la fois à la sobriété énergétique et au recours privilégié à l'énergie électrique (pompe à chaleur, véhicule électrique).
- des redevances de concession, participation au titre de la convention Article 8 maintenues à leur niveau obtenu depuis la mise en œuvre des nouveaux contrats de concession.
- des gains issus de la vente de CEE (Certificats d'Economie d'Energie).
- l'adéquation de la participation des demandeurs, de la FIMO, de la PCT avec le montant des travaux envisagés.
- une cotisation de maintenance éclairage public correspondant au volume de prestations envisagées.
- des subventions ADEME, ACTEE, FACé pour respectivement les postes de CEP, CFP et IRVE.

Les montants des dépenses prennent en compte les hypothèses suivantes :

- des charges générales, de gestion courante et des immobilisations corporelles qui doivent tenir compte des contraintes liées à l'entretien d'un bâtiment plus grand et surtout de l'augmentation du coût des énergies (chauffage bâtiment).
- des charges salariales qui se stabilisent avec la fin des créations de poste entamées depuis 2 ans mais qui tient compte des incertitudes liées à l'inflation et une possible

- un programme de travaux (électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication) basé sur les financements obtenus en 2022 et sur les possibilités du Syndicat d'investir sur fonds propres.

- différentes participations aux travaux des communes compte tenu du programme travaux et des taux de participations du Syndicat.

- d'un volume de travaux de maintenance éclairage public estimé à 50 000 €.

- des dépenses en lien avec l'activité EnR pour couvrir, notamment, les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques pour lesquelles le Syndicat a été sollicité en tant que maître d'ouvrage et les études et les premiers travaux liés aux transferts de compétence de réseau de chaleur de Moimay et Gevigney et Mercey, Coisevaux et Apremont, l'étude hydroélectrique de Pont-sur-l'Ognon ainsi que la participation du Syndicat à la SEML ou des SAS en développement.

- les dépenses et recettes liées à l'activité IRVE sont évoquées dans les grandes masses et seront désormais enregistrées dans un budget annexe qui permettra de comptabiliser le coût réel, déduction faite de l'investissement de ces installations.

Même si, à terme, les dépenses engagées dans les réseaux de chaleur bois et les bornes de recharge seront supportées par les usagers, la création de ces activités, et des budgets annexes correspondants, nécessite une forte avance de trésorerie que le Syndicat peut encore se permettre pour l'année à venir. Si cet investissement soutenu dans les énergies renouvelables devait perdurer à ce niveau, le recours à l'emprunt serait inévitable, au détriment des prix pratiqués par le syndicat, au niveau des chaufferies notamment et de la rentabilité de certaines opérations de production d'électricité d'origine renouvelable.

Toutes les valeurs surlignées du tableau ci-avant proviennent d'une estimation de réalisation de travaux sur les réseaux basée sur le récapitulatif ci-après :

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention- nables par le FACE	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACE	Advenir	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE												
FACE	tranche A/B : renforcement	1 620 000 €	1 370 000 €	1 251 100 €	118 900 €	1 363 750 €	250 000 €	1 091 000 €	0 €	0 €	0 €	279 000 €
	tranche A/B : extension	272 000 €	230 000 €	210 000 €	20 000 €	223 750 €	42 000 €	179 000 €	0 €	0 €	0 €	51 000 €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	840 000 €	710 000 €	648 400 €	61 600 €	708 750 €	130 000 €	567 000 €	0 €	0 €	0 €	143 000 €
	tranche S : sécu- risation petits fils BT nus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
	tranche C : aména- gement esthétique	911 000 €	770 000 €	703 200 €	66 800 €	385 000 €	141 000 €	308 000 €	0 €	0 €	231 000 €	231 000 €
syn- dical	renforcement et sécurisation hors FACE	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	1 017 000 €	860 000 €	785 400 €	74 600 €	/	157 000 €	0 €	0 €	342 000 €	344 000 €	174 000 €
	aménagement es- thétique hors A8 et FACE	591 000 €	500 000 €	456 600 €	43 400 €	/	91 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	350 000 €
	Suppression de cabines hautes	118 000 €	100 000 €	91 300 €	8 700 €		18 000 €	0 €	0 €	36 520 €	0 €	63 480 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 365 000 €	2 000 000 €	1 826 500 €	173 500 €	/	365 000 €	0 €	0 €	800 000 €	247 000 €	953 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	/	55 000 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €	245 000 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 089 000 €	6 840 000 €	6 246 500 €	593 500 €	2 681 250 €	1 249 000 €	2 145 000 €	0 €	1 178 520 €	1 027 000 €	2 489 480 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
SEP	Eclairage public : optimisation	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	115 000 €	240 000 €
	Eclairage public	1 184 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 034 000 €	150 000 €
SocT	Génie civil de communications électroniques	1 183 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 096 200 €	86 800 €
S _{IRVE}	IRVE recharge véhicules électriques	1 094 275 €	925 275 €	845 000 €	80 275 €		169 000 €	555 000 €	180 000 €	0 €	0 €	190 275 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		3 816 275 €	3 225 275 €	2 945 400 €	279 875 €		169 000 €	555 000 €	180 000 €	0 €	2 245 200 €	667 075 €
TOTAUX GENERAUX		11 905 275 €	10 065 275 €	9 191 900 €	873 375 €	2 681 250 €	1 418 000 €	2 700 000 €	180 000 €	1 178 520 €	3 272 200 €	3 156 555 €

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Par rapport à l'enveloppe des travaux retenus par le budget 2022, les programmes de travaux 2023 sont basés sur les hypothèses ci-après :

- Les aides du Facé 2022 sont en légère hausse par rapport à 2021. On peut envisager une enveloppe comparable pour 2023 (2 150 000 €).
- Des montants de travaux du réseau d'électricité en prévision en baisse comparativement à ceux de la programmation initiale 2022 et 2021, limités par la mise en place d'un appel à projets pour les dissimulations de réseaux.
- Des montants très élevés d'investissement dans les énergies renouvelables (chaufferies bois essentiellement) correspondant aux transferts acceptés.
- Un ajustement des montants des travaux d'optimisation et d'extension de l'éclairage public réalisés par le SIED 70 aux niveaux programmés de 2022.
- Un nouveau décalage du programme de mise en place de bornes de recharge rapide sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône en raison, cette fois, des délais de livraison du matériel.

Ces orientations budgétaires prévoient une réalisation importante dans le domaine des énergies renouvelables (études, travaux, participation SEML ou SAS) en adéquation avec les demandes reçues et les projets connus au stade de l'étude d'opportunité. Des évolutions aux niveaux des budgets annexes des chaufferies seront également à envisager en fonction des avancements concernant les projets qui relèvent de la compétence du syndicat.

Le niveau des prévisions des investissements traditionnels sur les réseaux (électricité, éclairage public, télécom), bien qu'en baisse, reste maintenu à un niveau élevé, le niveau général des investissements étant maintenu avec le déploiement de bornes de charge rapide et les projets en énergies renouvelables.

Compte tenu de la politique générale en faveur des économies d'énergie, les subventions prévues aux communes sont maintenues à un niveau identique avec, notamment le maintien des sommes allouées à l'appel à projets maîtrise de l'énergie dans les bâtiments.

Après avoir étoffé ses services pour répondre aux demandes d'études en maîtrise de l'énergie et en projets énergies renouvelables des communes, le syndicat doit désormais faire face, et vraisemblablement sur plusieurs années, à une forte demande d'investissement des collectivités dans ces domaines, en fort lien avec les augmentations des prix de l'énergie.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **PREND ACTE** des orientations du budget principal 2023 et de ses budgets annexes.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVADIX



The image shows a blue ink signature of Jean-Marc JAVADIX over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE SIED 70' and a small star at the bottom.